

Compte rendu CAP de mutation Au 1^{er} septembre 2013.

CAP Cadres C : mouvement F.F. et G.P.

Suite à la lecture de la déclaration liminaire FO DGFIP 76 la direction locale paraît surprise des arguments développés sur la communication intégrale des documents de travail...

De prime abord, la Direction ne voit pas où est le problème !! ?

La **délégation F.O.** rappelle alors les termes du guide national de fonctionnement des CAP :
« le fait que l'obligation de discrétion professionnelle ne s'applique qu'aux membres de la CAP, interdit à l'administration de communiquer des documents préparatoires à toute autre personne que les élus »

La direction prend donc acte des remarques formulées et ne diffusera, à l'avenir, que le projet avec nom et affectation potentielle des agents.

Le projet de **mouvement Filière Fiscale** ne soulève pas de remarques particulières, le mouvement en ligne sur Ulysse est donc validé.

Le **mouvement gestion publique** amène de la part des élues **F.O.** un certain nombre d'observations :

- Suite à un refus de mutation, **F.O.- DGFIP** soulève la problématique de diffuser en ligne le projet car ce refus a généré l'annulation d'une mutation proposée au projet pour une autre collègue !

- **F.O.-DGFIP** intervient sur une situation particulière : un agent n'ayant pas de moyen de locomotion se retrouve affecté sur un poste non souhaité et très éloigné de son lieu de résidence !...sa seule solution : engager des frais pour l'achat d'un véhicule et demander dès l'année suivante sa mutation.... !

- **F.O.-DGFIP** regrette qu'un agent qui a sollicité le poste de Seine Maritime Amendes ne l'obtienne pas. Vu la spécificité du poste, ce dernier est très peu demandé....

- **F.O.-DGFIP** évoque la situation particulière des **postes Gestion Publique en Pays de Bray** :

Neufchâtel en Bray : 1 départ suite à promotion au SIP ,

Gournay en Bray : 1 poste vacant sur Gournay et bientôt deux autres départs en retraite (sur 4 agents) !

La Feuillie : 1 poste vacant et le seul agent en place qui sollicite sa mutation.

Enfin, un seul agent de l'**E.R.D.** réside sur ce secteur...

A contrario, des collègues de la filière fiscale intéressés par le secteur attendent la possibilité de revenir !

La Direction Locale partage notre inquiétude d'autant que le secteur va devenir une RAN. Elle est au fait de cette situation très inconfortable. Si une politique de passerelle ou une possibilité de détachement était mise en place rapidement, cela lui donnerait une marge de manoeuvre, d'autant que ce type de situation risque de se reproduire sur d'autres secteurs à l'avenir !

La Direction reconnaît d'ailleurs que beaucoup de vacances d'emplois se situent sur les postes en zone rurale !

Le Directeur considère qu'aujourd'hui, il n'y a pas de raison d'avoir autant de public aux guichets des trésoreries et qu'il est temps d'en fusionner !

Pour **F.O.** -**DGFIP 76**, le service public est bien de rendre un service de proximité aux usagers et notamment aux plus démunis !

Vote contre à l'unanimité des OS sur les mouvements F.F. et G.P. proposés.

Elus **F.O.** à la CAP : B.Dumesnil, P.Caron, C.Coadou
Expert : E.Rivrin.

CAP Cadres B : mouvement G.P.

En préambule de la réunion, le Directeur revient sur la liminaire F.O. et annonce :
« vous êtes entendus, écoutés et suivis »

Malheureusement, c'est bien le seul point sur lequel **F.O.** a été suivi car sur l'ensemble des propositions formulées par notre Organisation, la Direction n'a pas souhaité donner suite (manque de marge de manoeuvre lié à 3 départs du département pour 2 arrivées)

A chaque situation avancée par **F.O.- DGFIP**, invariablement la réponse de la Direction est la suivante : l'agent est compétent et donc indispensable...

Dans deux cas particuliers, l'investissement en formation est également un élément déterminant pour ne pas muter les deux agents !...

A travers une demande de mutation, **F.O. -DGFIP** pose la question de l'avenir du service « Comptabilité Recouvrement » .

La Direction répond que certaines fonctions marginales seront transférées sur d'autres secteurs : Pôle Fiscal pour les amendes et Pôle Pilotage et Ressources pour certaines dépenses. Le service Comptabilité Recouvrement restera spécialisé sur le recouvrement de l'impôt.

F.O. -DGFIP insiste à nouveau sur la situation de Seine-Maritime Amendes (2 vacances d'emploi et 2 congés maladie).

Réponse de la direction : il y aura du dépannage renforcé... à suivre

Vote contre à l'unanimité des OS sur le mouvement G.P. proposé.

Elus **F.O.** à la CAP : E.Rivrin, B.Berthon, V.Bénard.